AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1103
FR0000066755-FS0566

12 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HAULOTTE GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2016, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2016, le seuil de 5% du capital de la société HAULOTTE GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 563 050 actions HAULOTTE GROUP représentant autant droits de vote, soit 5,0002% du capital et 3,21% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HAULOTTE GROUP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 259 734 actions représentant 48 689 482 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.